

Comptabilité générale

Cession d'immobilisation amortissable

Ce cours vous est proposé par Céline AVERSENG, Maître de conférences, IAE de Montpellier et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

- 1. Combien d'écritures sont nécessaires pour enregistrer une cession d'immobilisation amortissable ?**
 - a. 2
 - b. 3
 - c. 4
- 2. À quoi correspond la VNC des éléments d'actifs cédés ?**
 - a. Au total des amortissements du bien entre sa date d'achat et la date de cession
 - b. A la valeur d'achat du bien - total des amortissements déjà réalisés
 - c. A la valeur d'achat du bien
- 3. Au moment de la cession d'une immobilisation amortissable, il faut comptabiliser l'amortissement entre le 1^{er} jour de l'exercice comptable et la date de cession.**
 - a. Vrai
 - b. Faux
- 4. Une fois cédée, l'immobilisation n'apparaît plus dans le bilan.**
 - a. Vrai
 - b. Faux
- 5. La cession d'une immobilisation amortissable n'impacte que le bilan**
 - a. Vrai
 - b. Faux

Références

Comment citer ce cours ?

Comptabilité générale, Céline Averseng, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.